



SECRETARIAT

30, RUE SAINT-JEAN

TERVUREN

C. C. P. : 7537.94

Téléphone : 57.31.64

Vingt et unième année -- N° 2.



REDACTION

AVENUE EMILE ZOLA, 30

SCHAERBEEK

Téléphone : 16.00.73

Mai 1967

Notre assemblée générale du 4 Juin 1967 à Bruxelles

Une fois de plus, notre assemblée générale se tiendra à Bruxelles, à l'U.F.A.C., rue de la Régence, 65, à la « GALERIE REINE FABIOLA ». Elle est fixée au DIMANCHE 4 JUIN, à 11 heures précises.

Comme les années précédentes, elle ne comportera qu'une séance académique, présidée par le Président National, le Commandant GEORGE, entouré des membres du Conseil d'Administration.

A l'issue de la séance prévue vers 12 h. 30, les participants pourront se restaurer soit en cassant la croûte en famille, soit en se faisant servir la collation UFAC au prix de 60 fr., service compris.

Ceux qui désirent bénéficier de cette offre, voudront

bien en aviser leur Président de Section qui communiquera le relevé, pour le 28 mai au plus tard, au Major BON-MARIAGE, avenue Em. Zola, 30, Bruxelles 3.

Comme de coutume, le prix du transport par chemin de fer sera remboursé aux membres en règle de cotisation, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins.

Pour rappel, une fois de plus, il y a dans les environs immédiats de l'U.F.A.C. quatre églises pour ceux qui n'ont pas pu remplir leurs devoirs religieux : N.D. de la Chapelle, place de la Chapelle — N.D. du Sablon, place du Grand Sablon — SS. Jean et Etienne (consacrée aux aviateurs), rue des Minimes, et les Capucins (messes en langues étrangères), avenue de la Toison d'Or.

CAMARADE DÉMINEUR

Es-tu en possession de ta carte de membre pour 1967 ?

Si tu ne l'as pas encore, tu dois verser sans retard ta cotisation de 60 fr. minimum, telle a été la décision de l'assemblée générale.

Un très cordial « Merci » aux membres en règle de cotisation. Quant aux retardataires, nous leur rappelons le n°, ainsi que la dénomination du C.C.P. de leurs sections.

Brabant : C.C.P. 8173.53 - Fraternelle des Démineurs de Belgique - Sect. prov. du Brabant : c/o. DELHEZ Fr., av. Louis Jasmin, 303, Bruxelles 15.

Hainaut : C.C.P. 1819.49 - Fraternelle des Démineurs de Belgique - Sect. prov. du Hainaut : c/o. VAN DER RICK Ad., rue du Sablon, n° 6, Gosselies.

Liège : C.C.P. 7902.11 - Fraternelle des Démineurs, Liège.

Anvers : P.R. 1530.28 - Verbroedering Belgische Ontmijners, V.Z.W.D. - Prov. afd. Antwerpen : p/a. de heer DREESSEN, Paleisstr. 44, Antwerpen.

Flandre Orientale : P.R. 1501.64 - Verbroedering Belgische Ontmijners V.Z.W.D. - prov. afd. O.Vl. Gent, p.a. de heer DESMET Louis, Maïstraat 105, Gent.

Flandre Occidentale : P.R. 1497.35 - Verbroedering Belgische Ontmijnen, V.Z.W.D. - prov. afd. W.Vl., Sint-Andries, p.a. de heer BORIES, R. Zandstr. 77, Sint-Andries.

Les quelques rares médailles encore disponibles au prix de 60 fr., à verser au C.C.P. de la section à laquelle on appartient.

Droits moraux et matériels des anciens combattants 1940-45

Après la Chambre des Représentants, le Sénat vient de voter le projet de loi proposé par le Gouvernement.

Il est intéressant de rappeler que dans le Statut élaboré par la CESAC, les démineurs étaient considérés comme combattants jusqu'en février 1946. Cet avantage leur fut retiré par le Ministre de la Défense Nationale, M. SEGHERS, estimant que les démineurs étaient des combattants comme les autres.

Par contre, le gouvernement estime devoir faire bénéficier de la rente de combattant, non seulement les quelque 140.000 résistants, mais encore les membres du Corps expéditionnaire pour la Corée entre le 1er octobre 1950 et le 27 juillet 1953.

Pour que ces textes aient force de loi, il faut évidemment attendre qu'ils soient promulgués par le Roi et publiés au « Moniteur ».

Lorsque la loi sortira ses effets, celui qui aura atteint l'âge de 55 ans au 1er janvier 1966 et qui est bénéficiaire des nouvelles dispositions disposera de 3 mois pour introduire sa demande.

Ceci intéressera donc les résistants, les A.R.A., les prisonniers de guerre (5 mois de captivité minimum) et les militaires ayant repris du service entre le 3 septembre 1944 et le 8 mai 1945 à condition qu'ils puissent justifier de 6 mois de service.

C'est ainsi que le démineur qui s'est engagé, par exemple, le 1er novembre 1945 pourra justifier de 6 mois et 8 jours; s'il est ancien combattant de 1940, il pourra justifier de 18 jours, 6 mois et 8 jours, soit 6 mois et 26 jours.

Pour pouvoir bénéficier de la rente du combattant, il faudra fournir soit une attestation du M.D.N. mentionnant les dates entre lesquelles l'intéressé a effectué du service dans les unités belges après le 5 septembre 1945, soit une copie certifiée conforme de la Carte des Etats de Service de guerre 40-45.

Il est rappelé que les demandes de « Carte des Etats de Service de Guerre 1940-1945 » doivent être adressées à l'Office Central de la Matricule - Caserne Prince Albert, rue des Petits Carmes, à Bruxelles.

Quant à la rente de combattant, les demandes seront à adresser à l'Administration des Pensions, 136, rue Royale, Bruxelles.

Des instructions précises vous seront communiquées par la Fraternelle ou par vos Présidents de section.

**

Les pensions des 2 guerres

Le Périodique des Chasseurs Ardennais signale que le budget pour 1967 prévoit, pour les pensions de guerre, un montant total de 5.465,5 millions de francs et ce, pour 414.230 bénéficiaires, qui se répartissent comme suit :

Invalides 14-18	31.500
Invalides 40-45	51.100
Veuves et « orphelins » 14-18	21.100
Veuves et orphelins 40-45	13.000
Ascendants 14-18	130
Ascendants 40-45	5.400
Victimes civiles de la guerre 14-18	8.500
Victimes civiles de la guerre 40-45	26.000
Rentes de chevrons de front	190.000
Rentes de combattants et de captivité	40.000
Rentes pour ordres nationaux du temps de guerre	27.500

Certains chiffres vous laissent rêveurs : 130 ascendants 14-18, 190.000 rentes de chevrons de front...



Le Déminage à l'Ecole Royale Militaire

L'officier-élève PATTE Michel, de la 116^e Promotion Polytechnique, a présenté comme travail de fin d'année Histoire militaire : « Le déminage en Belgique depuis la libération jusqu'en 1949 ».

Les documents qui furent consultés par l'intéressé furent :

- O.G. du Génie, ayant trait au déminage (service historique de l'Armée);
- « Histoire du déminage » écrit par M. MAES (Doc. 24 service historique de l'Armée);
- « Nos Démineurs », revue de la Fraternelle des Démineurs de Belgique (bibliothèque E.R.M.);
- Historique de la 2^e Cie du 2^e Bataillon de Déminage, écrite par son commandant, le Capitaine GEORGE;
- Vertoog inhoudend de eigen der ontmijners van België (sektie Antwerpen);
- Les revendications morales et matérielles des démineurs de Belgique, élaborées par le comité de la section provinciale de Liège;
- Cours du Génie : Destruction et Mines - 2^e partie : Emploi des explosifs dans les mines, les pièges et les engins de sabotage - Livre I : Mines terrestres, pièges, sabotage par le Major HUIJBRECHTS.

Le travail réalisé par M. PATTE constitue un aperçu très fidèle de ce que fut le déminage au cours de la période précitée et nous l'en félicitons bien sincèrement.

M. PATTE conclut son exposé comme suit :

« Que faut-il pour être un parfait démineur ?

Du sang-froid, de la réflexion, de la ténacité, du courage allant jusqu'au mépris du danger. Pour obtenir ce résultat, il faut convaincre l'homme de la noblesse de sa tâche, guider ses premiers pas dans les champs de mines, montrer l'exemple, bref lui inspirer confiance. Mais cette confiance est souvent ébranlée par de nombreux accidents. Pour encaisser des coups aussi durs, ils ne trouvent que le seul réconfort de leurs chefs et non, comme en pleine bataille, l'excitation collective et l'enivrement de la victoire.

Leur travail est obscur et sans panache. »



Manifeste du Comité d'entente des groupements patriotiques de Liège

Le Comité d'entente des groupements patriotiques de Liège, anciens combattants et victimes de guerre 1914-1918 - 1940-1945 comprend les sections des grandes associations ci-après :

Fédération Nationale des Invalides - F.N.I.;
Les Plus Grands Mutilés de Guerre - P.G.M.;
Union des Prisonniers Politiques - U.P.P.;
Union Royale des Mères, des Veuves de Guerre et des
Veuves d'Invalides - U.R.M.V.G.;
Union des Fraternelles U.F.A.C. 14-18 et U.F.A.C. 40-45;
Fédération Nationale des Volontaires de Guerre - F.N.V.G.;
Les Croix du Feu;
Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre - F.N.
A.P.G.;
Forces Belges de Grande-Bretagne - F.B.G.B.;
Union de la Résistance - U.R.;
Cercle des Sous-Officiers Pensionnés - Le Briscard;
Vétérans du Roi Albert;
Vétérans de Léopold III.
Il vient d'adresser un manifeste à Messieurs :
Le Bourgmestre de Liège et Ministre d'Etat,
Les Parlementaires,
Les Présidents Nationaux des groupements ci-dessus.

Ce manifeste, assez long, mais combien émouvant, se termine comme suit :

« Il ne nous appartient pas en tant que groupements d'Anciens Combattants et victimes de la guerre de dire quelle sera la forme de Constitution de demain, mais nous voulons formuler avec force, face à l'opinion publique, et nous demandons à la population de notre Pays de nous suivre, de condamner toute solution qui aboutirait à affaiblir l'Unité du Pays et renierait un passé fait essentiellement de respect de la liberté des individus et des familles, de cette tolérance, vertu essentielle des peuples civilisés qui est inscrite dans notre Constitution ce qui a toujours été dans nos traditions.

Nous demandons à nos dirigeants et à nos concitoyens de condamner toute forme de Constitution qui consacrerait un relâchement de notre force à coopérer ensemble à la renaissance d'une Belgique forte et unie.

Nous demandons enfin à nos dirigeants de poursuivre impitoyablement ceux qui foulent aux pieds notre drapeau, emblème de notre Pays, ceux qui renient notre passé glorieux et qui diminuent le prestige de la Belgique à l'étranger, lequel croit devoir trouver dans cette attitude la preuve de l'existence d'un Pays artificiellement créée, sans passé, sans avenir non plus.

Faisons nôtres, les paroles du Roi qui, dans son message de Noël, a dit avec vérité : « Peut-être... sentirions-nous que les choses iraient mieux dans le Pays, si chacun faisait un réel effort pour comprendre l'autre et pour aller à sa rencontre dans un esprit de respect et de fraternité vraie. »

Liège, 11 janvier 1967.



A la section du Brabant

Première réunion mensuelle de 1967.

Comme chaque année, la section du Brabant avait, à l'occasion de sa première réunion mensuelle, invité ses veuves, ses orphelins, ainsi que ses membres, à assister au goûter traditionnel qu'elle offrait, le dimanche 22 janvier, à 15 h. 30, dans la magnifique salle des Bourgmestres, « Aux Armes des Brasseurs », boulevard Anspach, 56.

A 15 h. 30, le Président du Brabant, le Major BONMARIAGE, ouvrait la séance. Il était entouré du Président National, le Commandant GEORGE, du Colonel LINDEN et du secrétaire-trésorier, le Commandant DELHEZ.

Il souhaitait la bienvenue aux quelques 80 membres qui avaient répondu à l'invitation du Comité et saluait tout particulièrement le Colonel PLACET, ancien commandant du 1er Bataillon de Déminage, le Colonel HENRARD, secrétaire des Croix du Feu, M. Robert BLOCKX, de l'Amicale Franco-Belge d'Anciens Combattants et Résistants, le Major LHOST, Commandant du SEDEE et Président d'Honneur de la Section, et déclarait qu'il était réellement heureux de revoir l'ancien secrétaire-trésorier, notre camarade J.-J. L'HOOST.

Il remerciait les dames particulièrement nombreuses, parmi lesquelles on reconnaissait Mmes GOERGE, BONMARIAGE, GUILLAUME, MULLAERT, LHOST, L'HOOST, ITTERS, TINANT, TIELEMANS, etc., etc.

Il excusait l'absence de notre Marraine, Mademoiselle SEVRIN, à l'étranger pour cause de santé, du Général Beaupain empêché pour raisons familiales et demandait à l'assistance de se recueillir à la mémoire de nos camarades disparus au cours de l'année : Ch. SWEERTS, Guill. GOOVAERTS et notre caporal l'honneur, Fernand de RONNE qui avait été conduit l'avant-veille à sa dernière demeure.

Après avoir brossé dans ses grandes lignes l'activité de la section, il soulignait les obstacles que recontraient nos réunions mensuelles : la pénurie des moyens de transport en commun, l'attrait de la T.V. et les matches internationaux de football qui, par une coïncidence malheureuse, se sont déroulés le dernier mercredi du mois.

Il rappela le succès de l'excursion organisée à nos barrages de l'Est, le 22 mai 1966, et l'accueil inoubliable reçu au camp d'Elsenborn, par le Commandant du Camp, le Colonel POLIS, ainsi que par les autorités civiles et militaires.

Il regrettait de n'avoir pu, comme il l'espérait, voir la section dotée d'un drapeau, mais ce n'est que partie remise et 1967 verra certainement la réalisation de ce très grand désir.

Cette remise d'un drapeau à la section du Brabant fera l'objet ou d'une réunion intime ou d'une réelle cérémonie

suivant le désir exprimé par notre Conseil d'Administration.

Dans le courant de 1967, deux excursions étaient envisagées : la première permettrait, comme promis, la visite à nos monuments de Westrozebeke, de La Panne et de Blankenberge, la seconde serait une large participation à notre pèlerinage annuel à Stavelot. Cette dernière devra être envisagée avec la participation de la section de Liège qui, chaque année, est chargée de cette cérémonie.

Enfin, il déclarait que, pour répondre au désir exprimé par le Président National, il conserverait la présidence de la section, si, toutefois, l'assemblée lui marquait son accord.

L'allocution du Major BONMARIAGE était longuement applaudie et le Colonel LINDEN reprenait en flamand avec beaucoup d'humour, les différents points qui venaient d'être exposés.

Le Colonel LINDEN étant à son tour longuement applaudit, le secrétaire-trésorier, le Commandant DELHEZ, établissait la situation financière de la section et reprenait en détail, l'activité de la section, au cours de l'année écoulée.

Enfin, le Président National, le Commandant GORGE, prenait la parole pour remercier le Président du Brabant de sa décision de conserver la présidence de la section, longtemps encore. Il se déclarait heureux de constater la vitalité de la section du Brabant et espérait que l'année 1967 verrait se réaliser les diverses activités envisagées.

L'allocution du Président National était l'objet d'applaudissements prolongés.

Aucune proposition n'ayant été faite pour le renouvellement du Comité, le Président du Brabant proposait de conserver le Comité existant et de confirmer dans ses fonctions le secrétaire-trésorier, le Commandant DELHEZ.

Cette proposition était approuvée par acclamations et prenait fin la partie administrative de la première réunion mensuelle.

Le goûter était servi — café, chocolat, tarte, cramique — et il est superflu de dire que toute l'assistance lui fit largement honneur.

Le Major BONMARIAGE annonçait que la tombola prévue allait se tirer et profitait de la circonstance pour remercier, une fois encore, Madame GEORGE, de tout ce qu'elle avait réalisé et faisait encore non seulement pour nos enfants, mais encore pour tous les membres de la section.

Les billets de tombola étaient mis en circulation et, en moins d'un quart d'heure, ils avaient tous trouvé acquéreurs.

Les lots rassemblés étaient non seulement particulièrement nombreux, mais encore, la plupart, de réelle valeur.

Comme toujours, en semblable circonstance, le temps fuit avec une rapidité incroyable et il fallait songer à évacuer la salle.

Aussi, est-ce avec un réel regret que l'on dut se séparer en se promettant de se retrouver tous à la prochaine réunion de février.



A la Section de la Flandre Orientale

Comme l'an passé, les membres des comités de la section des Démineurs de la Flandre Orientale et du Génie de Gand, se trouvaient réunis le dimanche 29 janvier, dans la coquette salle « Le Picardie », pour y tenir leur première réunion de 1967.

Outre les deux Présidents MM. VAN CLEVEN et LEYS accompagnés de leurs épouses, on y notait la présence du Colonel TERLIN, Président d'Honneur et de Madame, Marraine de la section, du Vice-Président L. DESMET et Madame, du secrétaire du Gn. M. EECKOUT et Madame, de M. VAN GELUWE et Madame, auxquels venaient se joindre le Président National, le Commandant GEORGE et Madame, le vice-Président, le Major BONMARIAGE et Madame, ainsi que le Président de la Fl. Occ. M. R. BORIES.

A 17 h., le Président VAN CLEVEN ouvre la séance.

Il remerciait le Président National, le Premier vice-Président National, le Président d'Honneur et la Marraine de la section et souhaitait la bienvenue à tous les assistants.

Il insistait encore sur le fait que l'on se trouvait en présence de deux fraternelles étroitement unies et que depuis 1949, ils organisaient en commun leurs réunions annuelles et leurs soirées de délassément.

Il remerciait les membres des deux comités pour leur coopération au cours de l'exercice écoulé et les résultats obtenus.

Il rendait un particulier hommage au Président d'Honneur, le Colonel TERLIN et à leur Marraine pour l'appui qu'ils apportent à toutes les manifestations de la section.

L'allocution du Président VAN CLEVEN était chaleureusement applaudie et le Colonel TERLIN, dans les deux langues nationales, remerciait le Président National ainsi que le Premier Vice-Président d'avoir bien voulu rehausser de leur présence la première réunion de la section et rendait un hommage justement mérité au dynamique Président VAN CLEVEN ainsi qu'aux membres du comité.

Des applaudissements fournis saluaient la fin du laïus du Président d'Honneur et le Président National prenait à son tour la parole pour féliciter le Président de la section de la Flandre Orientale des résultats magnifiques obtenus par sa section et se déclarait, une fois de plus, on ne peut plus heureux de se retrouver parmi les démineurs de la Flandre Orientale.

Enfin, M. LEYS tenait à remercier tout particulièrement le Président National et le Premier Vice-Président de les voir présents accompagnés de leurs épouses et faisait, une fois de plus, l'éloge du Président VAN CLEVEN.

Ces deux allocutions étaient vivement applaudies et les assistants se retrouvaient dans la salle du premier étage où les attendait un délicieux « repas démocratique ».

Les agapes terminées, la salle était plongée dans l'obscurité et pendant près d'une heure, M. LEYS projeta et commenta de splendides diapositives de son voyage en Egypte.

Et, comme toujours, on se demandait si on admirait plus la beauté des vues projetées ou l'érudition du si sympathique M. LEYS.

Puis, pour clôturer, ce fut la tombola spéciale qui combla de satisfaction les heureux gagnants favorisés par la chance et par leur intuition à repérer le lot de valeur.

En résumé, une soirée on ne peut mieux réussie, pour laquelle il y a lieu de féliciter les deux Présidents LEYS et VAN CLEVEN et leurs comités avec la traditionnelle mention spéciale au très sympathique et souriant Louis DESMET et à son adjoint DESMUL.

A la Section

d'Anvers-Limbourg

L'état de santé du Président de la section d'Anvers-Limbourg laissant à désirer, il serait urgent de lui trouver un successeur.

Les candidats désireux d'assurer cette charge sont priés de se faire connaître à M. DREESEN Ernest, Paleisstraat 44, Antwerpen.

Le futur Président de cette section peut être assuré de l'appui entier du Comité actuel, pour lui permettre de remplir dans les meilleures conditions possibles les délicates fonctions de président de section.

ORDRE DU JOUR

- Allocution du Président.
- Rapport du Trésorier.
- Rapport des Commissaires-Vérificateurs.
- Décharge à donner aux Administrateurs.
- Elections statutaires.
- Nomination d'un porte-drapeau.
- Fixation de la cotisation 1968.
- Approbation du budget 1967.
- Divers.

Elections statutaires.

Les administrateurs, cités ci-après, sont sortants et rééligibles : DESMET, LINDEN, LINOTTE, PRIGNON, VAN CLEVEN, HEUCHON;

Commissaires : MASSET et GOOSSENS.

Recettes

Cotisations	27.161
Intérêts	30.086
Remboursements	16.020
Médailles	180
Divers	30
	<hr/>
	73.477

Avoir au 31-12-66

C.C.P.	5.038
Banque	20.826
	<hr/>
	25.864

Dépenses

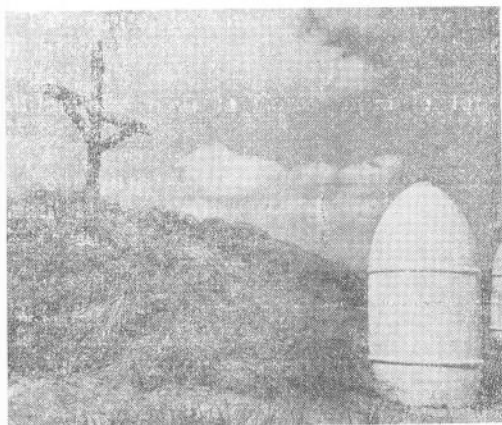
Décès	4.000	
Secours	4.500	
	<hr/>	8.500
Mariages orphelins	6.000	
Etudes orphelins	7.600	
Vacances orphelins	1.500	
	<hr/>	15.100
Avances aux sections		9.500
Manifestations diverses, Stavelot, assemblées générales et transport		12.053
Bulletin	11.505	
UFAC cot., etc.	8.074	
Administration	4.836	
	<hr/>	24.415
Solde créditeur des opérations		3.909
		<hr/>
		73.477

Avoir au 31-12-65

C.C.P.	3.186
Banque	18.769
Solde créditeur	3.909
	<hr/>
	25.864

La Fraternelle possède en outre pour 652.000 F (valeur nominale) de titres déposés à la Banque.

NÉCROLOGIE



Section Flandre Occidentale.

Le précédent « Bulletin » allait paraître quand parvint l'annonce de la mort de Madame BORIES, décédée à Sint-Andries le 28 novembre 1966.

L'épouse du Président de la section de la Flandre Occidentale, M. BORIES était née à Bruges, le 14 octobre 1896.

Elle fut présente à toutes nos manifestations où elle conquiert rapidement la sympathie de nous tous.

Que notre camarade Raymond BORIES soit assuré que nous partageons entièrement sa douleur et qu'il veuille bien accepter l'expression de nos condoléances émues.

Le démineur NEETESONNE Charles, né le 5 mai 1893, est décédé à Ypres, le 21 janvier 1967.

Section de la Flandre Orientale.

Madame Mathilde TEMMERMAN, née à Wetteren, le 11 décembre 1879, est décédée à Wetteren, le 27 mars 1967.

Elle était l'épouse de notre camarade RASSCHAERT Clément.

Section du Brabant.

L'épouse de notre ami François CLOSSET, née Mathilde DAUSSAINT, est décédée à Bruxelles, après une courte maladie, le 27 avril 1967, à l'âge de 58 ans.

Aux familles en deuil, nous adressons nos condoléances les plus sincères.

In memoriam Georges MINNE

C'est avec une douloureuse stupeur que nous avons appris le décès de notre excellent camarade Georges MINNE.

Si sa santé avait laissé à désirer ces derniers temps, il semblait avoir repris le dessus. Hélas! le destin devait en décider autrement.

Au cours des années 45-46, le sergent MINNE servait sous mes ordres au 2^e Bataillon de Déminage.

Homme affable, partageant sans renâcler les fatigues et les dangers de ses sous-ordres, il sut rapidement s'imposer à eux.

Dans le rude milieu des Démineurs, sur lequel se profilait sans cesse l'ombre inquiétante d'une mort sournoise et inattendue, les mots comptaient peu. Seul était respecté le Chef qui savait payer de sa personne, s'exposer avec ses hommes, vivre leur vie, leurs misères et leurs joies.

Eh bien, c'était cela Georges MINNE: un bon garçon jovial, parfois un peu bourru quand ses « lascars » lui « en faisait trop voir », les bousculant avec une autorité affectueuse et bougonne.

Mais il était toujours le premier à partir sous la pluie d'automne, sous la bise glaciale d'hiver, sous le lourd soleil d'été, le premier à s'aventurer dans ce piège dangereux et souvent fatal que constituait en permanence un champ de mines.

Cela, les soldats le savaient; nous ses supérieurs, nous ne l'ignorions pas. De là, cette estime, dont eux et nous, l'avons toujours entouré.

Les années ont passé.

Georges Minne, rendu à la vie civile, était redevenu, comme tant d'autres, un paisible citoyen, préoccupé, comme nous tous, de cette foule des petits problèmes de la vie quotidienne.

Il retrouvait son âme de démineur, son sens de l'altruisme, pour se prodiguer, au sein de notre association, cette Fraternelle des Démineurs, que nous avons eu à cœur de fonder, non seulement pour perpétuer le souvenir de ces faits qui, à l'époque, étaient qualifiés d'héroïsme et que les milieux gouvernementaux semblent, aujourd'hui, totalement ignorer, mais surtout, pour venir en aide aux veuves et aux orphelins de nos camarades tombés en service commandé, à ceux des nôtres aussi que l'infortune avait pu toucher de quelque façon que ce soit.

Secrétaire de la section de la Flandre Orientale, il remplit pendant de nombreuses années, ces fonctions, avec le plus grand dévouement.

Nous n'oublions pas, combien il fut utilement secondé dans cette tâche par son épouse, dont nous avons pu, si souvent, apprécier l'inatérable aménité, alliée à une profonde modestie.

Aussi, tenons-nous, en lui présentant, une nouvelle fois, l'expression de nos condoléances émues, à l'associer à l'hommage que nous rendons, aujourd'hui, à son mari défunt.

Adieu, mon vieux camarade Georges. Tu as été enlevé trop tôt à notre affection. Mais ceux que nous avons aimés, ne disparaissent jamais tout à fait. Si le vide qu'ils laissent dans nos rangs n'est jamais comblé, ils conservent dans nos cœurs la place privilégiée qui leur revient.

Colonel A. TERLIN,
ex-Commandant en second le 2^e Bon. de Déminage.